

EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°15-2026

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ÉESI**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts de l'EPCC École européenne supérieure de l'image » (ÉESI) ;

Vu la candidature de monsieur Gilbert Pierre-Justin, conseiller délégué à l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI ;

Vu la candidature de monsieur Gérald Blanchard, vice-président Culture et Patrimoine de la Communauté urbaine de Grand Poitiers aux fonctions de vice-président du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI.

Le Conseil d'administration élit,

- par 13 voix « pour », 0 « contre », 4 « abstention » aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, **monsieur Gilbert Pierre-Justin**, conseiller délégué à l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, pour une durée de trois (3) ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif ;
- par 13 voix « pour », 0 « contre », 4 « abstention » aux fonctions de vice-président du Conseil d'administration de l'EPCC ÉESI, **monsieur Gérald Blanchard**, vice-président Culture et Patrimoine de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, pour une durée de trois (3) ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Le vice-président,
Gérard DESAPHY

